

DECISION DU MAIRE

Demande aide auprès de la REGION NORMANDIE

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 du 19 septembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de demander à la REGION NORMANDIE domiciliée Abbayes des Dames – Place Reine Mathilde 14000 CAEN une aide d'un montant le plus élevé possible dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement scénique pour l'année 2023.

Fait à PONT-AUDEMER le 24 janvier 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

Publié le 30/01/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230124-33-AU
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023